

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à 20 h 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 3 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, Mmes MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simone, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique
Absent excusé :	Mr VITALI Yannick
Pouvoir :	Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry
Secrétaire de séance :	Mr BREMAND Romain

N° 08-04-2024-01 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.81 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	44.49 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	25.69 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- Fixe les taux applicables en 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.81 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	44.49 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	25.69 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Date de publication
9/04/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU